



Convention Unis-Cité/Centre Communal d'Action Sociale de Castelnaudary

2023-2024

Programme : Solidarité Séniors

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité, association pionnière du service civique en France dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior » avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Castelnaudary représenté par Monsieur Patrick MAUGARD, Président

Et

Unis-Cité représenté par sa Présidente, Marie Trellu- Kane, elle-même représentée par Eric De Monval directeur territorial d'Unis-Cité Occitanie, lui-même représenté par Samy Garot, Responsable d'antenne Unis-Cité Aude.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Unis-Cité a pour vocation de promouvoir la solidarité, la citoyenneté active, la promotion et le respect de la diversité, en organisant un « Service Civique », temps d'apprentissage de l'action citoyenne et solidaire et du travail d'équipe dans la diversité, pour des jeunes de 16 à 25 ans de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude. Les missions proposées aux jeunes concernent des domaines très divers (environnement, social, humanitaire...) et sont développées à l'échelle locale et/ou nationale.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 0- PREAMBULE L'association Unis-Cité œuvre depuis plus de 20 ans pour permettre à un maximum de jeunes de vivre une expérience originale, utile et enrichissante : le Service Civique. En

2015, près de 2000 jeunes de toutes origines sociales et de tous niveaux d'études, s'engagent ainsi à Unis-Cité, en équipe, pendant une durée de 6 à 9 mois à temps plein, pour des missions d'intérêt général au service des autres.

Face aux forts enjeux sociétaux, Unis-Cité souhaite renforcer sa contribution aux solutions et lance un nouveau projet global de lutte contre l'isolement des séniors : SOLIDARITE SENIORS.

L'objectif général : Lutter contre l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

Cet objectif général peut se décliner en objectifs associés :

- Sortir les séniors de l'isolement social en tissant un lien intergénérationnel
- Informer les personnes âgées isolées sur les espaces séniors de son territoire
- Accompagner les séniors dans des ateliers collectifs organisés par les jeunes d'Unis Cité

Objectif complémentaire : Permettre aux jeunes en service civique d'être en situation d'accompagnement des personnes âgées.

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary mettent en place leur partenariat et fixent les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

ARTICLE -2- ENGAGEMENTS D'UNIS-CITE

Dans le cadre du programme rappelé en préambule, Unis-Cité assure :

- le **portage juridique et administratif** de l'ensemble du programme
- le **recrutement**, la **formation**, et le **suivi général des jeunes volontaires**

Unis-Cité assure la **formation civique et l'accompagnement** des jeunes, notamment dans la préparation de leur « après Service Civique », avec le soutien des réseaux locaux.

- Elle assure un **suivi mensuel avec Mme Frechengues, Directrice des Solidarités.**

Entre Novembre 2023 et Juin 2024, Unis-Cité mobilise 2 volontaires en mission au CCAS de Castelnaudary. Les deux volontaires sont présents, sauf durant les vacances scolaires de Noël ou absence exceptionnelle pour des formations, les mercredis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, avec la possibilité pour les jeunes de manger sur place (mise à disposition d'un local de restauration).

Nous rappelons que les jeunes ne peuvent être laissés seul.es dans la structure ; ils sont autorisés à rendre visite aux personnes âgées à leur domicile. Leur cadre d'intervention est un service civique, avec une possibilité de proposer et d'impulser. Ils ne sont ni stagiaires, ni salarié.es mais dans un climat d'apprentissage.

La coordination de ces actions sont assurées par Sarah Plantier, en qualité de Coordinatrice d'équipe et de projet, basée au 5 bd Omer Sarraut, 11000 Carcassonne.

ARTICLE -3- ENGAGEMENTS DU CCAS DE CASTELNAUDARY

Le CCAS communique sur l'action auprès des résident.es de la Résidence Pierre Estève et de son équipe et également auprès des séniors de la ville de Castelnaudary dans le cadre d'animations proposés par le CCAS, afin de favoriser l'accueil des jeunes dans la structure.

Le CCAS prévient la coordinatrice d'Unis Cité de tous problèmes rencontrés par les volontaires et participe aux réunions mensuelles proposées par la coordinatrice d'Unis Cité.

ARTICLE - 4- DUREE

La présente convention est conclue du 29 novembre 2023 au 14 juin 2024.

ARTICLE - 5- MODALITES FINANCIERES

Le programme Solidarité Séniors est soutenu financièrement par le Département et l'AGIRCC ARCO

L'intervention d'Unis Cité n'implique aucun coût pour le CCAS.

ARTICLE -6- RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité, durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

L'association Unis-Cité a souscrit un contrat « Multigaranties activités sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 825 20 15 / YP 39, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux risques liés à la l'occupation des locaux comme définis dans la présente convention.

ARTICLE -7- DENONCIATION ET RUPTURE

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Durant toute la durée du partenariat, Unis-Cité et le CCAS s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autre.

Chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

ARTICLE - 8- VALORISATION

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité et le CCAS s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

Fait le 15 novembre 2023

A Carcassonne

Signatures

Monsieur Patrick MAUGARD
Président du CCAS de Castelnaudary

Madame Sarah PLANTIER
Coordinatrice d'équipe de projet Unis Cité

